

Date de dépôt: 9 juin 2008

Pétition

pour une scolarité obligatoire et égalitaire pour les enfants avec déficience intellectuelle

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour André

André est un garçon de bientôt 13 ans. Comme tous les enfants de son âge il va à l'école, mais pas n'importe quelle école. Sa scolarité se partage en partie à mi-temps à l'école des Grottes et l'autre mi-temps, il se rend au centre d'appui d'intégration de Vermont, institution spécialisée pour enfant présentant une déficience intellectuelle.

A Genève, la plupart des institutions spécialisées dépendent du service médico-pédagogique, secteur spécialisé du département de l'instruction publique.

A la rentrée scolaire prochaine, André doit changer d'institution et se rendra dans un établissement destiné à des enfants âgés entre 12 et 16 ans environ. Cela correspond au passage du primaire au cycle d'orientation pour les enfants dit " ordinaires ". Ce changement de lieu a été préparé depuis plus d'une année par les différents intervenants qui s'occupent d'André.

A la mi-mai, nous avons reçu du centre de Vermont la confirmation définitive du changement d'institution mais quelques jours plus tard, la direction du service médico-pédagogique fait machine arrière et informe le centre de Vermont qu'André, et un autre enfant dont nous ne connaissons pas le nom, ne pourront pas changer d'établissement.

La raison invoquée par la direction du SMP est la suivante : deux autres jeunes enfants jugés "cas difficiles " doivent être placés !

Nous dénonçons cette procédure qui fait fi de tout le travail d'accompagnement qui a été fait avec André par l'équipe de Vermont depuis plus d'une année, cela fait fi des simples droits fondamentaux d'André qui

devraient être les mêmes pour tous, à savoir, un cursus scolaire dans la progression et non pas une mise en "salle d'attente" pour tels ou tels motifs.

Nous dénonçons les décisions prises par la direction du SMP car ce vaste jeu des chaises musicales démontre la faiblesse du système. Les institutions spécialisées sont pleines et ce, depuis des années, de nouvelles structures peinent à voir le jour, le manque de volonté politique, le manque de moyens financiers, le manque de forces humaines (il n'y a pas d'argent pour créer des postes supplémentaires) creusent toujours plus une problématique connue depuis trop longtemps ! Chaque année il y a des cas comme celui d'André mais aussi d'autres, plus défavorisés, puisque certains enfants ne trouvent de place nulle part. Voilà l'école dite obligatoire offerte à nos enfants différents !

A-t-on déjà vu un enseignant de 6P barrer l'accès au cycle d'orientation à des élèves en invoquant un manque de place au C.O ? Non cette éventualité est impensable. Le département de l'instruction publique trouvera toujours un moyen pour assurer la continuité scolaire : l'ouverture d'une classe supplémentaire, la construction d'un bâtiment provisoire, une place dans un autre cycle, etc.

Le postulat du DIP est d'assurer une scolarité obligatoire adéquate aux enfants vivant à Genève et doit l'être pour tous, sans aucune discrimination, même s'il s'agit d'une minorité !

Si le monde politique peut continuer à se voiler la face, il est de notre devoir de parents, de citoyens de rappeler qu'en 2008, à Genève, un des droits de l'enfant, est d'être scolarisé, d'avoir le choix d'une école ou d'une institution. Nous ne pouvons que constater que ce droit est parfois bafoué ! C'est pourquoi, nous vous encourageons à signer cette pétition, pour que les droits d'André et de tous les autres enfants soient respectés.

N.B. : 757 signatures
Famille Nolfo
Rue Carteret 30
1202 Genève